

## COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 007-200039832-20230403-D\_2023\_4\_2-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D\_2023\_4\_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

:31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents: 27

Votants : 30

30

Objet: Votes des contributions aux organismes de regroupement et des subventions aux associations 2023

Titulaires: Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

## Pouvoirs:

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

## Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente les tableaux des participations 2023 aux associations en lien avec les règlements d'attribution de subventions et en lien avec les compétences communautaires ainsi que celles aux organismes de regroupement en lien avec les compétences communautaires

Sur la base de la présentation des deux tableaux cités au titre de l'exercice 2023 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les participations pour 2023 telles que annexées à la présente délibération.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Affiché le

ID: 007-200039832-20230403-D\_2023\_4\_2-DE